



Reconnaissance pénibilité du travail

Par **continental**, le **29/10/2008** à **14:28**

Bonjour,

J'ai 57 ans 157 trimestres validés

Je travaille à la chaîne dans la métallurgie depuis 26 ans (DE NUIT)

Existe-t'il un moyen pour partir à la retraite par anticipation?

Merci philippe

Par **adama**, le **29/10/2008** à **15:34**

Bonjour,

vous pouvez vous rapprocher de la CRAM de votre domicile pour avoir le relevé de carrière, qui renseigne sur l'ensemble de vos cotisations; ensuite la loi prévoit de vous envoyer un relevé de situation individuelle qui vous donne le nombre de trimestres acquis dans votre régime.